



DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL

CONSIGNES À L'ENTRAINEUR ET AUX DIRIGEANTS

- Les soigneurs ne doivent entrer sur le terrain qu'à la demande de l'arbitre.
- Les remplaçants doivent se tenir assis sur le banc de touche, l'échauffement ne doit se faire que dans une tenue de couleur différente de celles des deux équipes (chasubles). De plus, il doit s'effectuer de préférence, derrière chaque but de son équipe et sans ballon, ceci afin de ne pas gêner le travail des arbitres.
- L'entraîneur informe le Délégué de sa volonté d'effectuer un changement.
- C'est le Délégué qui prend en charge les procédures de remplacement, en informant l'arbitre lors d'un arrêt de jeu.
- Les remplacements des joueurs pendant la rencontre doivent s'effectuer au niveau de la ligne centrale, conformément aux dispositions réglementaires du championnat.
- L'entraîneur doit avoir une attitude correcte en toutes circonstances, tout en pouvant exercer sa fonction dans de bonnes conditions.
- Aussi, il est autorisé à se tenir debout, afin de donner des instructions à ses joueurs, dans sa zone technique ou à s'approcher de la ligne de touche dans le seul cas où l'un de ses joueurs, s'en est lui-même approché.
- L'entraîneur est responsable du comportement de l'ensemble des personnes assises sur son banc.

Ses instructions données, il doit regagner sa place.

TIMMING D'AVANT MATCH :

Retour d'échauffement : H – 15 min

Contrôle équipement et appel : H – 10 min

Entrée sur le terrain : H – 03 min

Association reconnue par la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 septembre 1968 sous le numéro 6906